

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 09 février 2024**

Date convocation : 05 février 2024	<i>neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	Absent(e)s et représenté(e)s : Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 8	Excusé(e)s : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART
Pour : 6	Absent(e)s :
Contre : 1	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 1	

Objet: Acquisition d'un camion communal au prix de 12 990 euros.

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le camion communal actuel nécessite un permis poids lourd. A l'époque de son achat, en 2011 (1ere mise en circulation en août 2002), le fonctionnaire du poste de la filière technique ainsi que le 2^e agent étaient tous les deux titulaires du permis poids lourd. Ils avaient fait état de surcharges régulières et de la nécessité d'acquérir un poids lourd pour des raisons de sécurité et de légalité.

Or, depuis plusieurs mois, aucun des deux cantonniers actuellement en activité ne possède le permis poids lourds et cela impacte fortement le service.

Ainsi, avec l'aide du 2^e Adjoint, d'un Conseiller municipal et du cantonnier, le choix s'est porté sur l'acquisition d'un camion plus récent (1ere mise en circulation en 2009) au prix de 12 990 euros (douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) avec un kilométrage de 85 000 km et une garantie portée à 6 mois (3 mois à l'origine).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir un camion Citroën Jumper 2.2L au service de la commune au prix de 12 990 euros (douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 13/02/2024 et publié ou notifié

François Rouveyrol


Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol